

NOUS ASSURONS, NOUS ACCOMPAGNONS

NOTRE RAISON D'ÊTRE

NOTRE RAISON D'AGIR

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

- INTER MUTUELLES ENTREPRISES -

EXERCICE CLOS LE 31.12.2021



Inter Mutuelles Entreprises

SYNTHESE

A. ACTIVITE ET RESULTATS	5
B. Système de gouvernance	5
C. Profil de risque	6
D. Valorisation à des fins de solvabilité	7
E. Gestion du capital.....	8

PARTIE A – ACTIVITE ET RESULTATS

A1- Présentation de l’activité	9
A2 – Résultats de souscription	11
A3 – Résultats des investissements	12
A4 – Résultats des autres activités	12
A5 – Autres informations	12

PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	13
B.2 Exigences de compétence et honorabilité	16
B.3 Gestion des risques	18
B.4. Système de contrôle interne	22
B.5. Fonction d’Audit Interne	24
B.6. Fonction Actuarielle	26
B.7. Sous-traitance	27
B.8. Evaluation de l’adéquation du système de gouvernance de l’entreprise par rapport à la nature, l’ampleur et la complexité des risques inhérents à l’activité	28
B.9. Autres informations	28

PARTIE C - PROFIL DE RISQUE

C1- Risque de souscription	30
C2 – Risque de marché	32
C3 – Risque de crédit	34
C4 – Risque de liquidité	35
C5 – Risque opérationnel	36
C6 – Autres risques importants	39
C7 – Autres informations.....	39

PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D1- Actifs.....	42
D2 – Provisions techniques.....	44
D3 – Autres passifs	47
D4 – Méthodes de valorisation alternatives.....	47
D5 – Autres informations	47

PARTIE E - GESTION DU CAPITAL

E1- Fonds propres	48
E2 – Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	50
E3 – Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis 51	
E4 – Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	51
E5 – Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis.....	51
E6 – Autres informations.....	51
ANNEXE – ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS.....	52

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR en anglais) est élaboré, conformément à l'article L 355-5 du Code des Assurances et aux articles 292 à 298 du règlement délégué 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, complétant les articles 51 à 56 de la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009.

Il contient, au titre de l'exercice 2021, les informations qualitatives et quantitatives requises par la réglementation :

- Une synthèse,
- L'activité et les résultats d'Inter Mutuelles Entreprises,
- Son système de gouvernance,
- Son profil de risque,
- La valorisation à des fins de solvabilité,
- La gestion de son capital,
- les états de reporting quantitatifs (en annexe).

Ce rapport a été présenté et approuvé par le conseil de surveillance IME du 30 mars 2022 et par le Conseil d'administration de Sgam Matmut du 30 mars 2022.

A. ACTIVITE ET RESULTATS

Les résultats de l'année 2021 sont marqués par la poursuite de son développement commercial soutenu, malgré un contexte concurrentiel, et l'effet de comparaison dû aux gestes de solidarité envers les assurés en 2020, avec une progression du chiffre d'affaires de 8,6% par rapport à l'exercice passé, s'établissant à 63,1 millions d'euros.

B. Système de gouvernance

La gouvernance d'Inter Mutuelles Entreprises garantit une gestion saine et prudente de ses activités en intégrant un suivi et une mesure des risques induits par ses décisions stratégiques ou de gestion.

Son organisation est décrite dans les statuts et le règlement intérieur. Elle repose sur une séparation claire des responsabilités entre les différentes fonctions et instances :

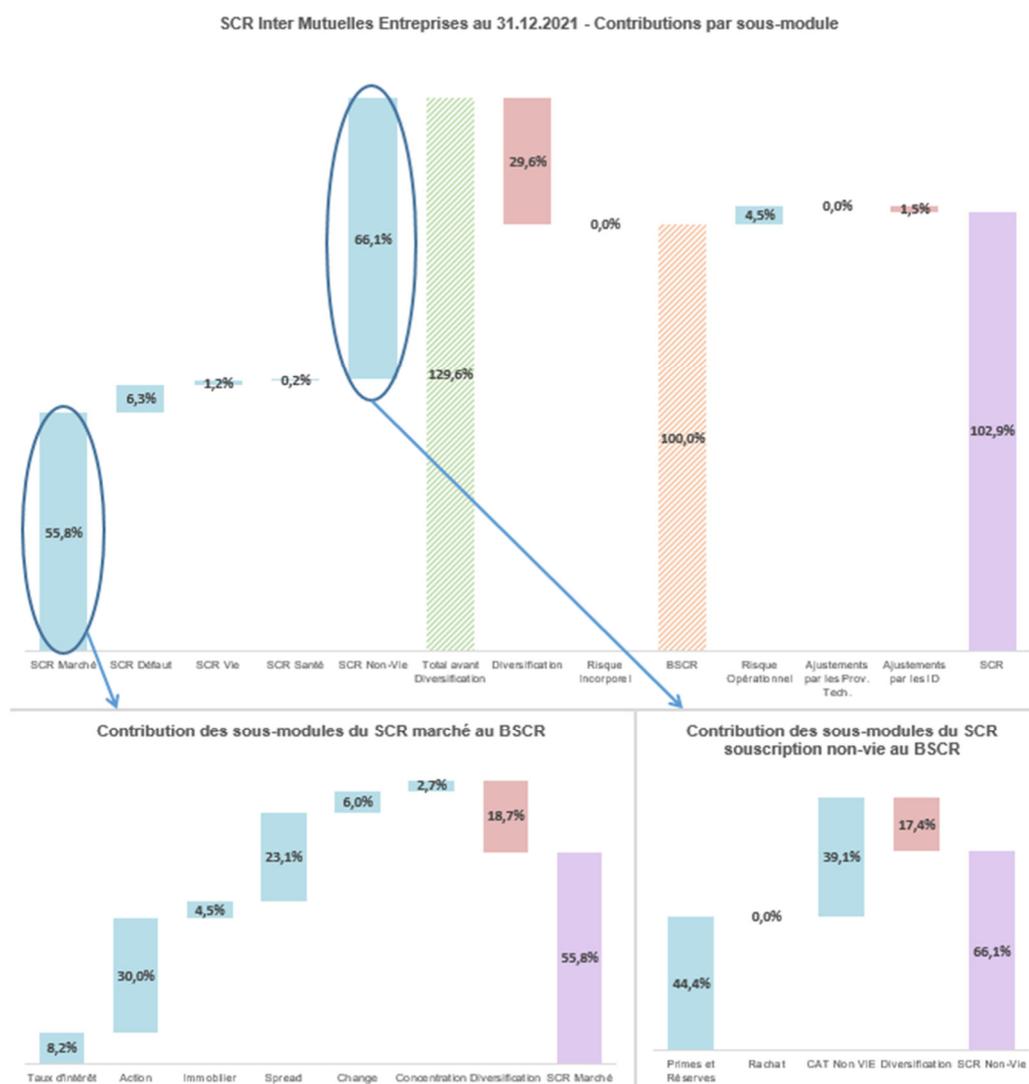
- L'assemblée générale de sociétaires,
- Les administrateurs élus (conseil d'administration et son président),
- La direction générale et les dirigeants effectifs,
- Les responsables de fonctions clés présentant régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes et comité des risques, conformité et actuariat et le cas échéant au conseil d'administration.

Les dirigeants effectifs disposent d'un domaine de compétences et de pouvoirs étendus sur les activités et les risques d'Inter Mutuelles Entreprises et sont impliqués dans les décisions engageant l'entreprise. Le système de gouvernance comprend un système de gestion des risques et de contrôle interne, et est organisé autour de quatre fonctions clés : la fonction clé « gestion des risques », la fonction clé « actuarielle », la fonction clé « audit interne » et la fonction clé « vérification de la conformité ».

Ces fonctions clés accompagnent le conseil de surveillance dans sa mission d'orientation et de contrôle. Les membres du directoire, du conseil de surveillance et les responsables des fonctions clés répondent aux exigences de compétence et d'honorabilité fixées par la réglementation.

C. Profil de risque

Inter Mutuelles Entreprises évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels à partir du calcul du SCR de la formule standard.



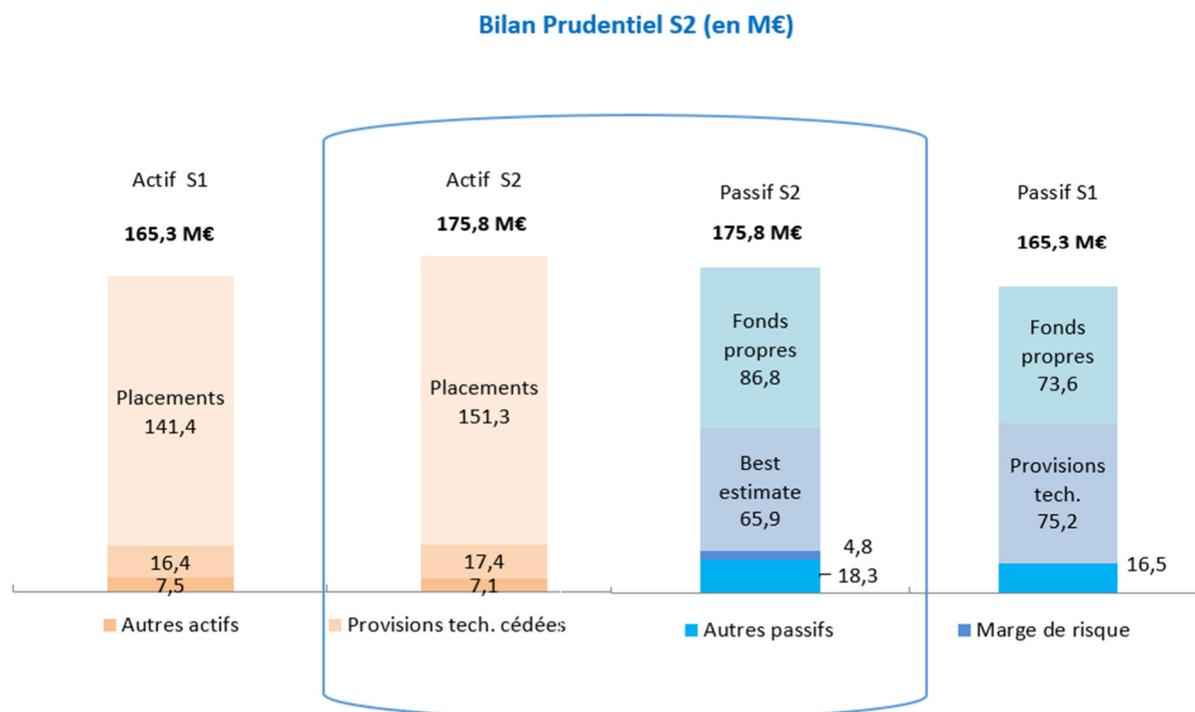
Les risques de souscription non vie et de marché sont les risques significatifs de l'entreprise représentant respectivement 66,1 % et 55,8 % du total du BSCR.

Le premier recouvre les risques de primes et réserves et de catastrophe.

Le second (risque de marché) est composé des risques spread et action.

Inter Mutuelles Entreprises est par ailleurs exposée à d'autres risques qu'elle suit, évalue et maîtrise à travers la mise en œuvre de processus adaptés (cartographie de risques, contrôle permanent).

D. Valorisation à des fins de solvabilité

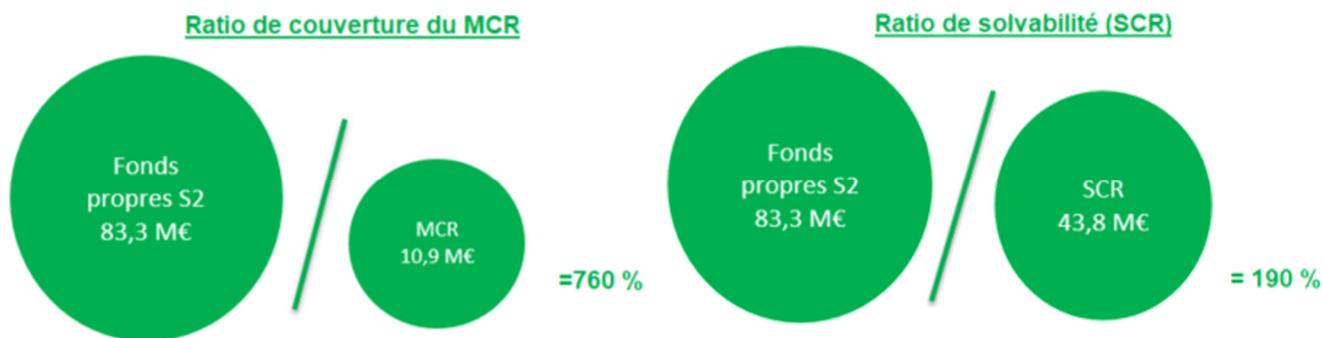


Le bilan prudentiel 2021 se compose :

- A l'actif de 86% de placements (hors immobilier d'exploitation), de 10 % de provisions techniques cédées et d'actifs divers pour 4 %.
- Au passif de 38% de provisions techniques en Best Estimate, 49% de fonds propres, 3% de marge de risque et 10% d'autres passifs.

Inter Mutuelles Entreprises n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

E. Gestion du capital



Le SCR (capital de solvabilité requis) s'établit à 43,8 millions d'euros.

Le MCR (minimum de capital requis) s'élève à 10,9 millions d'euros. Les fonds propres éligibles de l'entité représentent :

- plus de 1,9 fois le SCR avec un taux de couverture de 190 % ;
- plus de 7 fois le MCR avec un taux de couverture de 760 %.

Inter Mutuelles Entreprises dispose de fonds propres de base de la plus grande qualité reconnue par la réglementation prudentielle. Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de ses fonds propres.

Elle couvre largement les exigences réglementaires.

PARTIE A – ACTIVITE ET RESULTATS

A1- Présentation de l'activité

Inter Mutuelles Entreprises (IME) est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, régie par le Code des assurances. Elle est détenue à 60% par Matmut Sam et 40% par Macif sam.

L'activité d'Inter Mutuelles Entreprises repose principalement sur une offre d'assurance dommages et de responsabilité civile dite « sur mesure », pour les commerçants et artisans, les TPE, PME-PMI, les associations, les organismes mutualistes, les syndicats de copropriété (Garanties de biens, pertes financières, assurance de responsabilité civile).

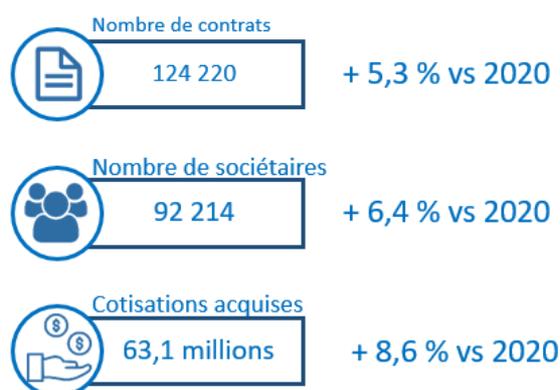
L'ensemble des opérations d'assurance réalisées par Inter Mutuelles Entreprises intervient sur le territoire français. Les marchés couverts par Inter Mutuelles Entreprises sont en grande partie localisés dans la vallée de la Seine (axe Paris – Le Havre), en vallée du Rhône et près du pourtour méditerranéen.

Inter Mutuelles Entreprises détient, pour l'exercice de son activité, les agréments qui relèvent des branches d'assurances suivantes :

- Branche 1 : Accidents
- Branche 4 : Corps de véhicules ferroviaires
- Branche 6 : Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
- Branche 7 : Marchandises transportées
- Branche 8 : Incendie et éléments naturels
- Branche 9 : Autres dommages aux biens
- Branche 12 : Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
- Branche 13 : Responsabilité civile générale
- Branche 16 : Pertes pécuniaires diverses
- Branche 18 : Assistance.

Inter Mutuelles Entreprises protège 92 214 sociétaires et compte 137 364 contrats. Son chiffre d'affaires atteint 63,1 millions d'euros.

Chiffres clés



Résultats 2021

L'activité d'Inter Mutuelles Entreprises repose sur une offre d'assurance s'adressant principalement aux professionnels, TPE et associations, et visant la protection de leurs biens, responsabilité civile et pertes financières.

Compte de résultat en K€ par lignes d'activités

	2 021	2 020	2021 - 2020	2021/2020
Entreprises - contrats à la carte	6 348	3 446	2 902	84,2%
Résultat technique de souscription	6 348	3 446	2 902	84,2%

L'augmentation du résultat technique de +2,9 millions d'euros repose sur l'accroissement des cotisations (grâce à l'évolution positive du nombre de sociétaires, du nombre de contrats en portefeuille, en complément de l'impact des gestes de solidarité accordés en 2020) en sus de la baisse de la charge des sinistres (- 0,7 million d'euros).

Les frais généraux sont en progression de 5,86% (+1,6 million d'euros).

Le résultat financier est en hausse de 1,5 millions d'euros, principalement par l'effet de l'augmentation des placements engendrant une hausse des revenus financiers de 0,9 million d'euros et des profits nets provenant des réalisations de placements (+ 0,6 million d'euros).

Contrôle IME

Inter Mutuelles Entreprises est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest – 75436 PARIS CEDEX 09.

Noms et coordonnées des auditeurs externes

NOM	ADRESSE
SEC Burette	9 Rue Malatiré, 76000 Rouen
Mazars	61 rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie

A2 – Résultats de souscription

Pour l'ensemble de ses activités, les résultats et principaux indicateurs à travers lesquels Inter Mutuelles Entreprises appréhende sa performance sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Montants en M€	2021	2020	2021 - 2020	2021/2020
Cotisations acquises brutes	63,1	58,1	5,0	9%
Charge de prestations brutes / provisions des contrats	- 24,4	- 25,4	0,9	-4%
<i>Ratio prestations/cotisations</i>	38,7%	43,7%		
Frais	- 23,7	- 22,7	- 1,0	4%
Solde de réassurance	- 10,1	- 7,4	- 2,7	37%
Produits de placement alloués	1,4	0,9	0,6	70%
Résultat technique IME - Toutes activités	6,3	3,4	2,9	84%
<i>Ratio combiné net (sur primes acquises)</i>	90,7%	94,6%		

Le résultat technique d'Inter Mutuelles Entreprises est en augmentation, et s'établit à 6,3 millions d'euros. Cette évolution est expliquée par la hausse des cotisations acquises (gestes commerciaux octroyés en 2020 dans le cadre de la crise de la COVID 19), des produits de placements alloués, ces effets étant en partie compensés par la dégradation du solde de réassurance (peu d'évènements incendie en 2021 et dégagement sur un dossier en responsabilité civile).

La diminution de la charge des sinistres cache plusieurs évolutions :

- Augmentation de la charge brute de la survenance en cours de 1,6 million d'euros ;
- Variation favorable des dégagements (+ 0,5 million d'euros) ;
- Les recours et prévisions de recours qui augmentent de 1,8 millions d'euros ;
- Les frais de règlements des sinistres augmentent également (+0,5 million d'euros).

Le ratio combiné d'inventaire s'établit à 90,7%, en baisse de l'ordre de 3,9 points par rapport à 2020, et reste inférieur à 100%.

A3 – Résultats des investissements

Le résultat financier s'établit à 3.3 millions d'euros, en hausse de 83%.

(en M€)	2021	2020	2021+2020
Résultat financier	3,3	1,8	1,5

La hausse des revenus, notamment des fonds d'investissements et des plus-values réalisées sur 2021 expliquent principalement cette variation du résultat financier. Les revenus et les plus-values réalisées sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en M€)	Revenus			PV Réalisées		
	2021	2020	2021+2020	2021	2020	2021+2020
Obligation	2,7	2,5	0,3	-0,0	0,3	-0,3
Actions	0,0	-0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds d'investissement	0,4	0,1	0,4	0,4	-0,2	0,6
Trésorerie et dépôts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilier	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	3,1	2,5	0,7	0,4	0,0	0,3

A4 – Résultats des autres activités

Inter Mutuelles Entreprises n'exerce aucune autre activité que celle présentée précédemment. Néanmoins, son résultat net est également impacté :

- Par le résultat exceptionnel,
- Et d'autres frais tels que la participation des salariés et l'impôt sur les bénéfices.

Ce résultat des autres revenus et dépenses est en retrait de plus de 2 millions d'euros. Cette évolution s'analyse comme suit :

en M€	2021	2020	2021 - 2020	2021 / 2020
Autres éléments non techniques	0,0	0,0	0,0	-100%
Résultat exceptionnel	-0,6	-0,7	0,1	-17%
Participation des salariés	-0,7	-0,6	-0,2	32%
Impôt sur les bénéfices	-2,4	-0,5	-2,0	434%
Total des autres revenus et dépenses	-3,7	-1,7	-2,1	122%

A5 – Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Administration et direction

Inter Mutuelles Entreprises est une société d'assurance anonyme à directoire et conseil de surveillance régie par le Code des assurances.

Sa gouvernance mutualiste repose sur une séparation claire des rôles et responsabilités entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part, garantissant ainsi une remontée d'information efficace vers les organes décisionnels.

Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- L'Assemblée générale des actionnaires, qui se peut se réunir sous la forme ordinaire ou extraordinaire,
- Le Conseil de surveillance, élu par l'Assemblée générale,
- Le Directoire, nommé par le Conseil de surveillance.

Le Conseil de Surveillance et le Directoire forment l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle, conformément à l'article R 354-1 du Code des assurances. Les principes de fonctionnement des organes de gouvernance (attributions, composition, ...) sont prévus aux statuts de l'entreprise et au règlement intérieur du Conseil d'Administration

B.1.1.1. L'Assemblée générale des actionnaires

Organe délibérant, l'assemblée générale des actionnaires se prononce sur l'activité, les comptes et les orientations stratégiques de la société après avoir pris connaissance des rapports du conseil de surveillance.

Elle statue sur tous les intérêts sociaux, procède au renouvellement des membres sortants du conseil d'administration et éventuellement des commissaires aux comptes.

B.1.1.2. Le Conseil de Surveillance

Il est composé de 10 membres nommés par l'Assemblée générale des actionnaires.

Les membres, élus pour 6 ans et rééligibles, déterminent les orientations stratégiques de la société, veillent à leur mise en œuvre et approuvent les comptes annuels, les politiques et les rapports réglementaires (ORSA/RSR/SFCR).

En sa qualité de filiale de Matmut Sam, affiliée à SGAM Matmut, le Conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Entreprises bénéficie de l'assistance et de l'expertise des 3 Comités Spécialisés créés au niveau de la SGAM, pour l'étude et l'appréciation des dossiers sur lesquels il est amené à statuer. Les attributions de ces Comités sont formalisées dans la politique générale de gouvernance. Il s'agit :

- du comité d'audit et des comptes qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières,
- du comité des risques, conformité et actuariat qui assure le suivi des questions relatives aux risques, à la solvabilité et à la solidarité financière entre les entités du groupe,
- du comité éthique et pratique mutualistes qui a pour mission d'assurer la mise en place des mesures imposées par la réglementation relevant des questions éthiques ou déontologiques notamment en matière d'anti-fraude et d'anti-corruption.

B.1.1.3 Le Directoire

Le directoire est nommé par le Conseil de surveillance. Il est chargé de la gestion exécutive de l'entreprise dans le respect des décisions prises par le Conseil de surveillance auquel il rend compte.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Son Président représente la Société dans tous ses rapports avec les tiers.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément à l'Assemblée générale et au Conseil de surveillance.

B.1.1.4 Les dirigeants effectifs

Le principe dit des « quatre yeux » institue une double validation par les dirigeants effectifs des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs à Inter Mutuelles Entreprises dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités, avant qu'elles ne soient prises et mises en œuvre.

Cinq dirigeants effectifs ont été nommés pour Inter Mutuelles Entreprises : le Président et 4 membres du Directoire.

B.1.1.5 Les fonctions clés

Conformément à l'article L 354-1 du Code des assurances, Inter Mutuelles Entreprises a procédé à la désignation des représentants des fonctions clés, tous rattachés au directeur général de la Sgam Matmut :

- Fonction de gestion des risques,
- Fonction actuarielle,
- Fonction de vérification de la conformité,
- Fonction d'audit interne.

Les rôles et missions de ces fonctions sont précisés au §B.3 pour la fonction de gestion des risques, § B.4 pour la fonction de vérification de la conformité, § B.5 pour la fonction d'audit interne et § B.6 pour la fonction actuarielle.

Les responsables de fonction clé disposent du positionnement hiérarchique garantissant leur indépendance et l'autorité nécessaire à l'exercice objectif et efficace de leurs missions. Ils ont accès à toute l'information indispensable à leurs missions, communiquent avec les instances dirigeantes et présentent régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes (fonction audit interne) et au comité des risques, conformité et actuariat (fonctions actuarielle, gestion des risques et conformité) et le cas échéant au conseil d'administration.

Un comité des fonctions clés, animé par le responsable de la fonction clé d'audit interne, réunit trimestriellement les quatre responsables des fonctions clés. Il a pour mission d'assurer la coordination sur la gestion des risques entre les fonctions clés et d'échanger sur l'évolution de l'actualité réglementaire.

Des points de contrôle permanent et périodique réunissent une fois par an chaque directeur d'entité et les 4 fonctions clés aux fins de rendre compte des risques et des activités de contrôle. Ces points sont organisés par la fonction clé gestion des risques et permettent d'appréhender le risque dans une vision globale et consolidée.

B.1.1.6 Changement important du système de gouvernance au cours de la période de référence

Le Président du Directoire a été remplacé au cours de l'exercice 2021. Ce changement a conduit à une modification de la composition du Directoire.

B.1.2 Droits et pratiques relatifs à la rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle d'Inter Mutuelles Entreprises

La rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle est strictement encadrée par la politique de rémunération, dont l'objectif majeur est de garantir

l'absence d'incitation à une prise de risque excessif ou inacceptable pour l'entreprise, et d'éviter les comportements préjudiciables aux intérêts des sociétaires d'Inter Mutuelles Entreprises.

B.1.2.1 Les dirigeants

Les dirigeants d'Inter Mutuelles Entreprises ont une rémunération composée d'une partie fixe et d'une éventuelle part variable attribuée, par le Comité Nominations et Rémunérations, en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints sur la base d'objectifs fixés préalablement.

Le Comité Nominations et Rémunérations s'assure chaque année que les objectifs de performance fixés ne sont pas susceptibles de mettre les intéressés en situation de conflits d'intérêts, ni susceptibles de favoriser une prise de risque non contrôlée.

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les dirigeants du Groupe au titre des mandats qu'ils exercent au nom de ce dernier.

B.1.2.2 Les membres du Conseil de surveillance

Les fonctions de membres du Conseil de surveillance sont exercées à titre gratuit. Les mandataires sociaux perçoivent des indemnités forfaitaires compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et sont remboursés uniquement de leurs frais de déplacement et de séjour.

B.2 Exigences de compétence et honorabilité

La politique de compétences et d'honorabilité décrit le dispositif mis en place afin de s'assurer que les dirigeants effectifs (Président et membres du Directoire), les responsables des fonctions clés, les membres du Conseil de surveillance satisfont avant leur nomination et de manière continue aux exigences de compétence et d'honorabilité fixées par la réglementation et par l'entreprise.

Ces exigences sont appréciées de façon individuelle et/ou collective et font l'objet d'un suivi annuel.

Compétences	
Collective Conseil d'Administration	Individuelle Dirigeants Effectifs
Marché de l'assurance	Domaine de compétence et de pouvoirs suffisamment larges sur les activités et les risques
Marché financier	Disponibilité suffisante pour exercer ses missions
Stratégie du Groupe	Implication dans les décisions ayant un impact important, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières
Modèle économique	Fonctions clés
Système de gouvernance	Gestion des risques : vision globale de l'ensemble des risques liés aux activités d'assurance, de réassurance, financiers et opérationnels, de leurs interactions et des mesures prises pour s'en protéger
Gestion des risques	Actuariat : connaissances et pratique des mathématiques actuarielles et financières pour appréhender l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité
	Conformité : connaissances juridiques assurantielles avérées, connaissance suffisante de la réglementation et des activités pour appréhender l'exposition aux risques de non-conformité
	Audit Interne : Compétences en méthodologie d'audit interne. Connaissance des activités importantes d'Inter Mutuelles Entreprises lui permettant de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs experts.

Evaluation des compétences

A la nomination, l'évaluation des compétences est réalisée au moyen de l'analyse du curriculum vitae de la personne, indiquant de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées, les résultats obtenus en termes de développement de l'activité et de rentabilité.

En cours de mandat, une fiche individuelle de suivi, complétée annuellement, permet de s'assurer de la complétude des compétences.

Evaluation de l'honorabilité

A la nomination, l'évaluation de l'honorabilité s'effectue au moyen de la communication d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois. En cours de mandat, la fiche individuelle de suivi annuelle, dans laquelle figure une attestation sur l'honneur du respect de la condition d'honorabilité permet de s'assurer de l'honorabilité de la personne. Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois est également systématiquement demandé.

B.3 Gestion des risques

B.3.1. Organisation et fonctionnement du système de gestion des risques

Pour mener à bien sa stratégie tout en maîtrisant ses risques, Inter Mutuelles Entreprises a défini son cadre d'appétence au risque autour d'un nombre limité d'indicateurs lui permettant d'assurer la sécurité recherchée par ses sociétaires.

L'appétence au risque se définit comme le niveau de risques agrégé maximum qu'Inter Mutuelles Entreprises est prête à prendre pour la poursuite de son activité et afin d'atteindre les objectifs fixés par son plan stratégique.

Le Conseil de surveillance approuve la stratégie de gestions des risques et fixe le cadre d'appétence aux risques. Il s'appuie sur deux comités spécialisés créés au niveau de la SGAM Matmut, dont il recueille l'avis dans leurs domaines de compétences respectives :

- **Le Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA)** examine les risques de toute nature, dont la cartographie des risques majeurs et veille aux activités de contrôle interne. Il identifie, évalue les risques de toutes origines et de toutes natures susceptibles d'affecter les activités d'Inter Mutuelles Entreprises. Il examine les politiques, les rapports réglementaires dont l'ORSA et les procédures de gestion des risques soumises pour approbation au conseil d'administration de Sgam Matmut et du Conseil de surveillance d'IME. Il s'assure de l'existence d'une procédure d'identification et de suivi des risques ainsi que de la mise en œuvre des éventuelles mesures correctrices. La fonction clé actuarielle, la fonction clé gestion des risques, et la fonction vérification de conformité participent à ce comité.
- **Le Comité d'Audit et des Comptes (CAC)** examine les comptes périodiques du Groupe et des entités solos dont Inter Mutuelles Entreprises. Il assure un suivi des travaux et des missions de l'audit interne.

L'animation et le suivi du système de gestion des risques reposent également sur les instances opérationnelles suivantes :

- **Le Comité de Pilotage Economique (CPE)**

Ce comité, présidé par le directeur général du groupe, examine les travaux d'évaluation des risques et de la solvabilité dans le cadre du processus ORSA et vérifie l'adéquation de la solvabilité du Groupe et de chacune des entités solos dont Matmut & Co avec les objectifs fixés.

- **Le Comité risques et contrôle interne (CRCI)**

Ce comité traite de l'ensemble des travaux relatifs à l'évaluation et la maîtrise des risques, ainsi que ceux de contrôle interne. Il examine également les rapports narratifs réglementaires et les rapports d'activité des fonctions clés. Présidé par le directeur général, il réunit notamment le Président du Directoire d'Inter Mutuelles Entreprises ainsi que les responsables de fonctions clés.

La stratégie en matière de gestion des risques est formalisée dans la politique de gestion des risques, déclinée opérationnellement par domaine de risques.

B.3.2. Animation du système de gestion des risques

Le pilotage effectif et quotidien du système de gestion des risques est assuré par la fonction de gestion des risques.

La fonction de gestion des risques a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques auxquels Inter Mutuelles Entreprises peut être confrontée afin, notamment de :

- se conformer aux exigences réglementaires en cours ou à venir,
- garantir une vision homogène et fiable du suivi des risques au service du conseil de surveillance, du directeur général mais également des partenaires et des sociétaires,
- assurer la solvabilité d'Inter Mutuelles Entreprises.

A ce titre, la fonction de gestion des risques :

- participe à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques,
- assure le suivi du système de gestion des risques sur l'ensemble des risques y compris risques émergents et processus ORSA, et veille à sa bonne application,
- assure le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble,
- identifie et évalue les risques émergents,
- rend compte des expositions aux risques de manière détaillée et conseille le conseil de surveillance sur les questions de gestion de risques y compris en relation avec des

questions telles que la stratégie d'entreprise, les projets ou les investissements de grande ampleur,

- propose, le cas échéant des mesures correctrices et rend compte aux instances de leur mise en œuvre,
- assure les relations avec les autorités de tutelle sur son domaine d'activité.

La participation du responsable de la fonction de gestion des risques aux comités ci-dessus décrits permet de s'assurer de la bonne prise en compte des risques dans le schéma décisionnel et d'une bonne information des responsables de fonction clé, essentielle pour la bonne réalisation de leurs missions dans le système de gestion des risques.

Pour mener à bien ses missions, le responsable de la fonction de gestion des risques s'appuie sur :

- la politique de gestion des risques et les politiques déclinées par domaine de risques, qui décrivent la gouvernance des risques et les macro-processus permettant de déployer le processus de management des risques. Elles sont révisées annuellement et approuvées par le conseil de surveillance,
- la cartographie des risques qui décrit tous les risques auxquels est exposée Inter Mutuelles Entreprises ainsi que leur impact potentiel s'ils venaient à se réaliser. Les risques identifiés sont revus chaque année et complétés, le cas échéant en fonction des évolutions internes ou externes.

B.3.3. Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité fait partie intégrante du système de gestion des risques. Elle participe à la gestion prévisionnelle des risques et à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise. Inter Mutuelles Entreprises utilise l'ORSA comme un outil de pilotage intégré aux réflexions de la direction sur sa stratégie, au travers des trois évaluations définies par l'article R.354-3 du code des assurances :

- son besoin global de solvabilité,
- le respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques,
- l'écart entre le profil de risque groupe et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis.

Les résultats de l'ORSA visent à s'assurer et garantir la cohérence des orientations stratégiques envisagées. En cas d'incohérence, ils permettent de mettre en évidence les alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative. Ils sont remis au Conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Entreprises lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

La gouvernance mise en place pour le suivi de la réalisation de l'ORSA et la prise en compte des résultats dans les décisions de gestion sont formalisées dans la politique ORSA.

B.3.3.1. Processus ORSA régulier

Chaque année le responsable de la fonction de gestion des risques supervise et coordonne la réalisation des évaluations internes des risques et de la solvabilité, dans le respect de la politique ORSA, validée par le Conseil de surveillance.

L'ORSA est réalisé conjointement par les acteurs opérationnels et les organes de direction à chaque étape clé de la construction des évaluations :

- **La Phase 1** se déroule sur la période de janvier à mai de l'année N, au cours de laquelle sont réalisées : La comparaison des résultats de l'exercice N -1 avec les trajectoires prévisionnelles de l'ORSA, et l'actualisation des plans d'affaires prévisionnels (business plan du scénario central).

- **La Phase 2** se déroule sur la période de juin à octobre de l'année N, au cours de laquelle sont validés les éléments liés au sujets suivants :
 - Profil de risque et système de gestion des risques,
 - Scénarios de stress,
 - Et analyse de la solvabilité,

- **La Phase 3** se déroule sur la période de septembre à novembre de l'année N portant sur la rédaction du rapport.

B.3.3.1. Processus ORSA ponctuel

En complément de l'ORSA régulier, un ORSA ponctuel peut être déclenché lors de la survenance d'événements importants, internes au groupe Matmut ou externes, qui entraînent une modification substantielle du profil de risque ou du niveau des ressources financières disponibles.

Des modifications substantielles du profil de risque peuvent ainsi survenir du fait d'événements internes ou externes, dès lors qu'ils ont un effet significatif, de manière individuelle ou combinée.

L'appréciation de la matérialité de ces événements pour Sgam Matmut repose principalement sur des facteurs qualitatifs. Cette analyse qualitative peut intégrer, lorsque cela s'avère pertinent, une évaluation quantitative.

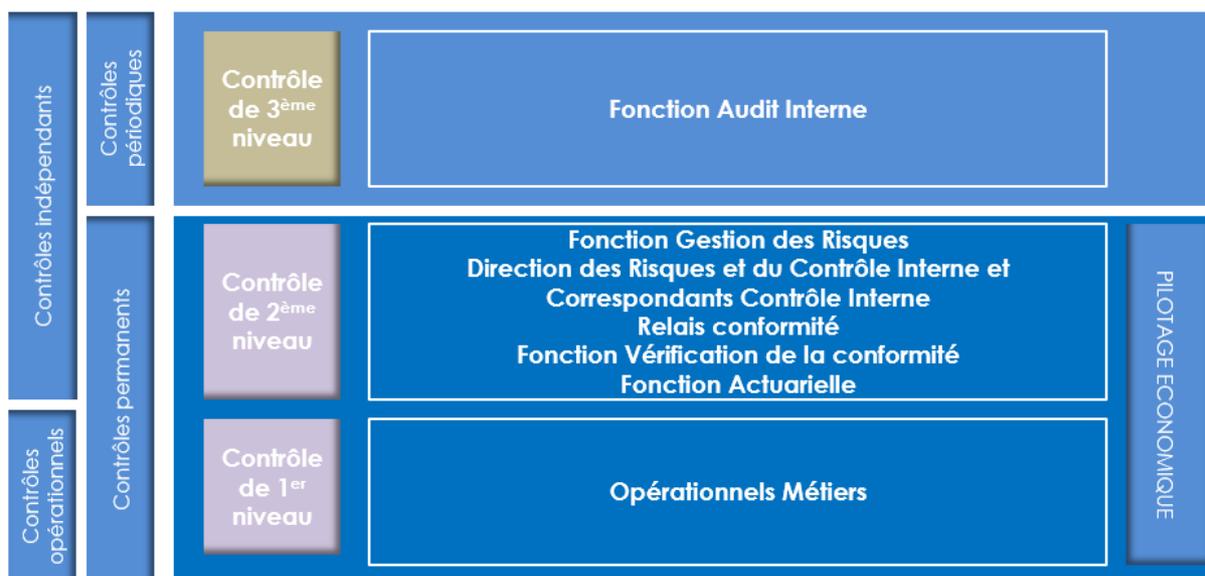
B.4. Système de contrôle interne

B.4.1 Description du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne mis en place au sein du Groupe vise à assurer le bon fonctionnement des services du groupe et plus particulièrement :

- la conformité aux lois et règlements,
- la fidèle application des instructions et orientations fixées par le conseil d'administration et la direction générale de la Sgam Matmut,
- la qualité et la fiabilité des informations comptables et financières (séparation des tâches, conformité aux principes comptables),
- le bon fonctionnement des process internes spécialement ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Il veille à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques grâce à la réalisation de contrôles, organisé autour de 3 niveaux distincts, synthétisé dans le schéma ci-dessous :



- le contrôle de premier niveau : contrôle a priori ou a posteriori, manuel ou informatisé, qui est réalisé dans les processus au fil des opérations selon des modalités prédéfinies eu égard à l'analyse des risques et aux objectifs opérationnels. Ce sont les collaborateurs directement en charge des opérations et de leur supervision hiérarchique, et les filières de risques, le cas échéant, qui en ont la responsabilité,

- le contrôle de deuxième niveau : contrôle essentiellement a posteriori dont l'objectif principal est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et des actions de contrôle de 1er niveau. Il est réalisé au sein d'Inter Mutuelles Entreprises par des personnes qui ne sont pas directement en charge des opérations contrôlées. Le contrôle de niveau 2 a pour objectif de valider la construction des contrôles de niveau 1 et de valider la bonne exécution des contrôles de niveau 1.

Afin de garantir la maîtrise des activités, l'ensemble des risques de la cartographie doit être contrôlé régulièrement, selon les fréquences suivantes :

- o Les risques opérationnels à criticité brute élevée et très élevée doivent être contrôlés a minima tous les 2 ans.
 - o Les autres risques opérationnels doivent être contrôlés a minima tous les 4 ans.
- le contrôle de troisième niveau : exercé par la fonction audit interne, décrite au paragraphe B.5.

La politique Contrôle Interne formalise l'organisation et le fonctionnement du système de contrôle interne.

B.4.2. La fonction de vérification de la conformité

B.4.2.1. Description de la fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité vérifie l'adéquation des processus, produits et des services avec les dispositions législatives, réglementaires et administratives afin d'identifier, évaluer et prévenir la survenance du risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, entraînant une perte financière, une atteinte à la réputation ou une mesure administrative, et qui naît du non-respect de la réglementation (dispositions de nature législative ou réglementaire, jurisprudence, normes professionnelles, déontologiques ou internes).

Son périmètre d'activité couvre principalement :

- Gouvernance,
- Ethique et déontologie,
- Données à caractère personnel,
- Protection de la clientèle,
- Sécurité financière.

En marge de ce périmètre, compte tenu de l'exposition d'Inter Mutuelles Entreprises au risque notamment d'atteinte à l'image, le pôle conformité suit, sans intégrer le processus complet de la fonction, les risques liés aux achats.

La fonction de vérification de la conformité met en œuvre chaque année un plan de contrôle permanent et de suivi des risques. A l'issue de ces contrôles, elle préconise des plans d'actions visant à maîtriser les risques de non-conformité et optimiser la performance globale d'Inter Mutuelles Entreprises.

B.4.2.2. Animation de la fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité est incarnée par le directeur groupe, responsable de la direction juridique, fiscale et conformité.

Pour veiller à la vérification de la conformité d'Inter Mutuelles Entreprises, elle met en œuvre les missions suivantes :

- identification, prévention, traitement, évaluation et suivi des risques de non-conformité,
- accompagnement, conseil et formation,
- pilotage direct ou participation au programme de mise en conformité.

La fonction de vérification de la conformité n'effectue aucun acte de gestion opérationnelle, ce qui garantit son indépendance dans l'exercice de ses missions.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité rend compte régulièrement au directeur général, au comité « risques et contrôle interne » et au comité « risques, conformité et actuariat », des résultats des contrôles menés et de l'état d'avancement des plans d'actions.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction de vérification de la conformité sont formalisés dans la politique de conformité.

B.5. Fonction d'Audit Interne

B.5.1. Description de la fonction d'audit interne

La fonction d'audit interne a pour mission de fournir aux dirigeants et principaux responsables d'Inter Mutuelles Entreprises des analyses, avis, conseils et recommandations, émis sur la base de travaux périodiques d'investigations ayant notamment pour objet :

- de contrôler le respect des procédures et la conformité des opérations aux dispositions légales, réglementaires, aux normes et aux usages professionnels et déontologiques, aux politiques et directives applicables au sein d'Inter Mutuelles Entreprises ainsi qu'aux orientations stratégiques décidées par le conseil de surveillance,
- d'évaluer l'adéquation des moyens déployés sur le périmètre d'Inter Mutuelles Entreprises pour garantir la régularité et la sécurité de toutes les opérations,
- d'apprécier l'utilisation des ressources, la performance des structures et des systèmes d'information et la pertinence des organisations en place,

- d'examiner les opérations et les programmes pour s'assurer qu'ils sont cohérents avec la stratégie globale définie par Inter Mutuelles Entreprises et qu'ils ont été menés à bien comme prévu,
- de s'assurer de l'efficacité des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques, en vérifiant notamment l'adéquation entre les mesures mises en œuvre et la politique de gestion des risques ainsi que les dispositifs de contrôle opérés par le système de contrôle interne.

B.5.2 Animation de la fonction d'audit interne

La fonction d'audit interne est incarnée par le directeur groupe, responsable de la direction de l'audit interne.

Elle élabore un plan d'audit pluriannuel, fondé sur les risques et tenant compte des propositions des responsables d'Inter Mutuelles Entreprises ainsi que des responsables des fonctions clés « actuarielle », « gestion des risques » et « vérification de la conformité ». Il est soumis à l'approbation du directeur général et du comité d'audit & des comptes. Des missions non prévues au plan peuvent être réalisées en cours d'exercice, à la demande ou après validation de ces instances. Il fait l'objet d'une revue semestrielle.

L'indépendance de la fonction est garantie par :

- le rattachement hiérarchique du responsable de l'audit interne, au directeur général de la Sgam Matmut, et son rattachement fonctionnel au comité d'audit et des comptes,
- l'absence de toute autre fonction opérationnelle exercée par les auditeurs, astreints au secret professionnel.

Ces caractéristiques donnent à la direction de l'audit interne un pouvoir d'investigations étendu, se traduisant par la possibilité d'avoir accès à tous les sites, locaux, informations, documents, fichiers etc. jugés indispensables à l'exécution de sa mission, et d'entrer en relation avec tous les collaborateurs d'Inter Mutuelles Entreprises. Le responsable de l'audit interne a l'obligation d'informer le directeur général et le comité d'audit et des comptes de toute remise en cause de ce principe d'indépendance.

L'objectivité est, quant à elle, favorisée notamment par :

- l'engagement des auditeurs internes à respecter les règles et principes déontologiques édictées par l'association internationale de l'audit interne (IIA), lesquels sont rappelés dans la politique et la charte d'audit interne,
- les compétences techniques variées dont disposent les auditeurs, entretenues et développées au travers de la formation continue,
- l'affectation des auditeurs de façon à prévenir toute forme de conflit d'intérêts, d'atteinte à la probité ou de manque d'impartialité,
- la supervision de chaque mission par le responsable de l'audit interne lui-même et /ou son adjoint,

- la mise en œuvre des recommandations sous la responsabilité des entités auditées, qui élaborent des plans d'actions à cet effet.

Le responsable de l'audit interne rend compte régulièrement au directeur général et au comité d'audit et des comptes, des conclusions et de l'état d'avancement des missions d'audit ainsi que de la mise en œuvre des recommandations.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction audit interne sont formalisés dans la politique d'audit interne et la charte d'audit interne.

B.6. Fonction Actuarielle

B.6.1. Description de la fonction actuarielle

Au titre de ses missions, le responsable de la fonction actuarielle :

- analyse, contrôle et suit les provisions techniques,
- coordonne le calcul des provisions techniques et garantit le modèle approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et approximations utilisés pour ce calcul,
- apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées,
- émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance en analysant le programme de réassurance d'Inter Mutuelles Entreprises,
- contribue à la mise en œuvre du système de gestion des risques en réalisant le calcul de marge de solvabilité d'Inter Mutuelles Entreprises, en participant à la réalisation de l'ORSA, à la comitologie relative à la gestion des risques et à la révision de la politique de gestion des risques.

B.6.2. Animation de la fonction actuarielle

La fonction actuarielle est incarnée par le directeur Groupe, responsable de la direction Actuariat Groupe et du Pilotage Économique (DAGPE).

Il rédige un rapport actuariel, soumis annuellement pour information au conseil de surveillance, qui reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des éventuelles défaillances et les recommandations émises par la fonction actuarielle. Pour ce faire, il sollicite chacune des parties prenantes, à savoir les équipes Inventaire, Souscription, Réassurance, Gestion, Comptabilité et Informatique, et leur demande de formuler un avis argumenté sur l'ensemble de ses analyses.

Le rapport actuariel est ainsi rédigé à l'issue d'un travail collaboratif et de débats contradictoires.

Le pôle Pilotage Économique de la DAGPE, en charge de la rédaction du rapport actuariel, n'est pas impliqué dans les travaux de provisionnement, réassurance et souscription réalisés.

B.7. Sous-traitance

Matmut Sam confie à des prestataires la réalisation de tout ou partie de ses activités ou fonctions d'assurance, qu'ils effectuent soit directement, soit en recourant eux-mêmes à la sous-traitance.

B.7.1. Politique de sous-traitance

L'externalisation de ces activités expose Matmut Sam à des risques opérationnels susceptibles d'avoir un impact financier, réglementaire ou en termes d'images et de réputation. Afin de maîtriser ces risques, Matmut Sam a mis en place un dispositif de sécurisation des risques de sous-traitance, décrit dans la politique de sous-traitance, et qui repose sur 4 processus :

- qualification de l'activité et sélection du sous-traitant,
- contractualisation avec le sous-traitant,
- contrôle permanent de chaque sous-traitant,
- reporting au Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA).

Ces 4 processus sont déclinés en fonction de la criticité de la prestation effectuée par les sous-traitants, qui sont ainsi classés en trois catégories : sous-traitants importants ou critiques, sous-traitants sensibles, autres sous-traitants.

B.7.2. Sous-traitance des activités ou fonctions opérationnelles importantes ou critiques

Les activités importantes ou critiques que Matmut Sam externalise sont listées ci-après :

Types d'activités externalisées dans le Groupe	
Financier	Gestion d'actifs financiers
Logistique	Archivage de dossiers de gestion

Matmut Sam n'externalise aucune fonction clé.

B.8. Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance de l'entreprise par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité

Le système de gouvernance Matmut Sam, décrit ci-dessus est en adéquation avec la stratégie, la nature et l'ampleur des risques inhérents à ses activités. Il permet de garantir une gestion saine, prudente et efficace de celles-ci, en conformité avec la réglementation.

B.9. Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante relative au système de gouvernance.

PARTIE C - PROFIL DE RISQUE

Les risques auxquels Inter Mutuelles Entreprises est exposée sont suivis et gérés dans la limite du cadre d'appétence aux risques qui se définit comme le niveau de risque agrégé que l'entreprise accepte de prendre pour poursuivre son activité (décrite en partie A « Activités et résultats ») et son développement.

Le profil de risque d' « Inter Mutuelles Entreprises », déterminé par le SCR, est ventilé de la manière suivante :



Les risques les plus importants sont :

- **Le risque de souscription**, qui représente 67,5% du total du SCR de base (BSCR), essentiellement axé sur la non-vie (66,1%). Il comprend le risque de primes et réserves et le risque catastrophe.
 - Le risque catastrophe vise le risque de perte lié aux événements extrêmes ou exceptionnels non pris en compte par la réassurance pesant sur la définition du tarif et le calcul des provisions techniques ;
 - Le risque primes et réserves traduit la volatilité inhérente à l'estimation du tarif et du provisionnement.
- **Le risque de marché**, qui représente 55,8% du total du SCR de base (BSCR). A l'intérieur de ce risque, le portefeuille actions porte le poids le plus significatif (30%).

Le risque de contrepartie représente (6,3%), et provient majoritairement des créances sur les réassureurs.

Enfin, **la diversification entre les modules de risques** représente 29,6% du SCR de base (BSCR).

C1- Risque de souscription

Exposition au risque de souscription

Le risque de souscription correspond au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement.

Il s'agit, majoritairement, d'un risque de souscription « Non-Vie » et plus accessoirement des risques « Santé » et « Vie », en raison notamment de la présence de garanties couvrant les dommages corporels dans les offres proposées par Inter Mutuelles Entreprises.

Composition du risque de souscription

Le risque de souscription est segmenté en 3 sous-modules (activités non-vie, santé et vie).

► Risque de souscription Non-Vie

Ce risque couvre la quasi-totalité du risque de souscription, des engagements assurantiels de la mutuelle du fait de l'orientation de son activité principalement sur les lignes d'activité (LoB) Responsabilité civile et dommages aux biens

Il représente la quasi-totalité (98%) du total de ces 3 sous modules de risques.

Ce risque de souscription non-vie comporte à la fois un risque de primes et de réserves ainsi qu'un risque catastrophe. Ce risque catastrophe est net de la réassurance souscrite. Dans ce

module, le risque de mitigation n'est pas pris en compte ; il en est tenu compte dans le risque de contrepartie.

► **Le risque de souscription Santé**

Ce risque correspond aux engagements au titre des garanties de dommages corporels incluses dans les contrats IARD.

Pour Inter Mutuelles Entreprises, le risque de souscription santé est négligeable.

► **Le risque de souscription Vie**

Ce risque correspond aux rentes en service issues des contrats non-vie (Indemnisation des dommages de Responsabilité Civile Corporelle).

Il représente environ 2 % du total des 3 sous-modules de risques.

Concentration du risque de souscription

Il existe pour Inter Mutuelles Entreprises un risque de concentration sur quelques risques très spécifiques qui ont été protégés via des cessions facultatives.

Réduction du risque de souscription

Les risques de souscription non-vie sont couverts par des traités de réassurance qui portent sur les risques de sinistralité les plus volatils comme les aléas climatiques y compris en catastrophes naturelles, les incendies graves ou les risques de responsabilité civile.

Ainsi, Inter Mutuelles Entreprises dispose d'un programme de réassurance permettant de couvrir notamment les risques pouvant présenter des effets de cumul de survenance annuelle (notamment les risques climatiques, les risques de tempête et autres manifestations des forces de la nature ainsi que les risques de catastrophes naturelles) et / ou d'intensité (spécialement les risques incendie).

La maîtrise des risques sur le portefeuille s'appuie également sur l'application des règles de sélection a priori et a posteriori sur une analyse des évolutions des profils de risques du portefeuille, sur l'analyse de la sinistralité constatée (fréquence et intensité) et sur la projection des évolutions probables de cette sinistralité (incluant l'environnement juridique, réglementaire ou de marché ainsi que les évolutions de produits).

Sensibilité du risque de souscription

Inter Mutuelles Entreprises réalise chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress permettant de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance que sur la gestion de ses actifs.

Le scénario de stress de souscription intègre des chocs techniques de période de retour élevées. Malgré les chocs appliqués, le ratio de solvabilité reste à un niveau supérieur au seuil réglementaire de 100%.

Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard, en prenant en compte les matrices de corrélation. Des tests réalisés sur la base de la situation au 31 décembre 2021 permettent d'établir que le ratio de solvabilité s'élevant à 190% serait porté à 278% dans une hypothèse assez probable de non corrélation et à 86% dans une hypothèse très improbable de corrélation totale.

Ces résultats montrent une forte volatilité de la formule liée aux corrélations. Toutefois, même en présence d'une hypothèse non réaliste de corrélation totale des risques, le ratio de solvabilité reste proche du seuil réglementaire des 100%.

C2 – Risque de marché

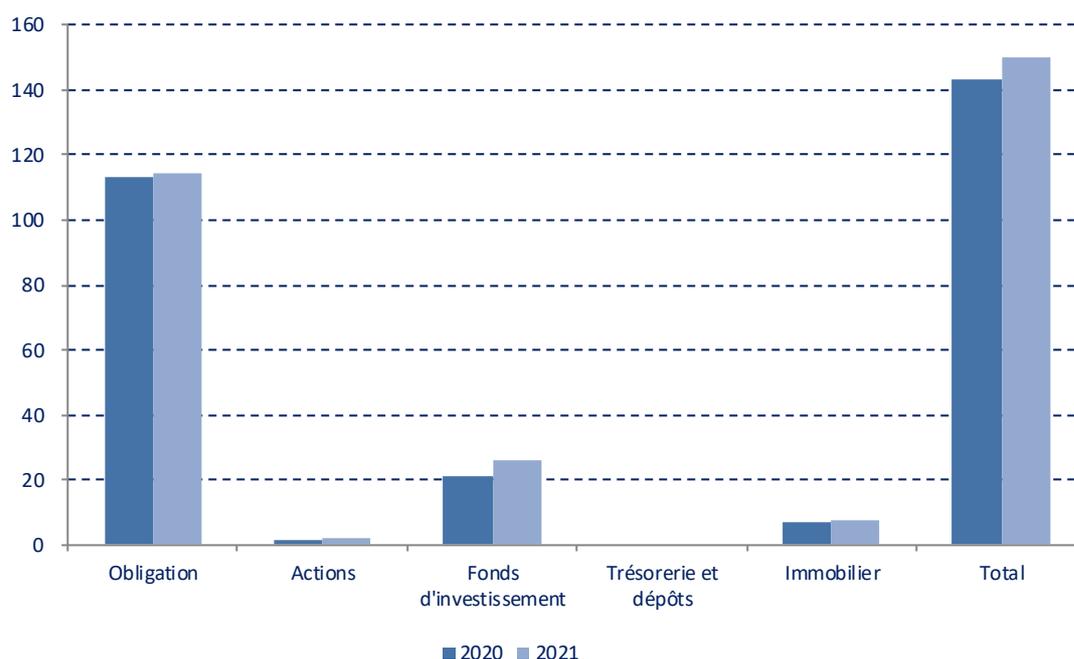
Le risque de marché est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des placements (actions, obligations, immobilier, monétaire), des passifs et des instruments financiers.

Exposition au risque de marché

Le total des actifs, en valeur de marché, représente 150 millions d'euros contre 143 millions d'euros en 2020.

La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution sur 2021, sont représentées ci-dessous :

Evolution de l'allocation d'actifs



La composition du portefeuille d'investissement par classe est présentée dans le tableau en annexe S.02.01.02 « Bilan prudentiel ». Ces éléments donnent la mesure des expositions au risque de marché.

Le portefeuille d'actifs d'Inter Mutuelles Entreprises reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille et reste stable sur 2021. Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en directes (avec également une part de fonds de diversifications obligataires). Le rating moyen du portefeuille est de A pour une maturité moyenne de 10 ans.

Exposition au risque de marché

Du point de vue coût en capital réglementaire, l'allocation actuelle représente un SCR de marché de 24 millions d'euros et se décompose de la façon suivante :

SCR Marché au 31-12-21		
Risque de marché après diversification	23,7	100%
<i>Risque Taux d'intérêt</i>	3,5	15%
<i>Risque Action</i>	12,8	54%
<i>Risque Immobilier</i>	1,9	8%
<i>Risque de Spread</i>	9,8	41%
<i>Risque de Concentration</i>	1,1	5%
<i>Risque de change</i>	2,5	11%
<i>Diversification</i>	-8,0	-34%

Sensibilité au risque de marché

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différentes études sont menées. Les impacts de sensibilité aux taux et aux actions en termes de solvabilité sont évalués dans le cadre des travaux pour Inter Mutuelles Entreprises comme toute entité de Sgam Matmut.

Ces scénarios de stress permettent de s'assurer de la capacité d'Inter Mutuelles Entreprises à servir ses engagements malgré des scénarios adverses.

C3 – Risque de crédit

Ce risque correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de changements défavorables de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels Inter Mutuelles entreprises est exposé sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

Exposition au risque de crédit

Inter Mutuelles Entreprises est soumise au risque de crédit pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Elle est plus particulièrement exposée au titre des expositions de type 1 du fait des contrats de réassurance souscrits pour la couverture de ces différents engagements et des avoirs en banque.

Exposition au risque de crédit

Les prévisions d'évolution du SCR de contrepartie indiquent une légère croissance, en lien avec les évolutions prévues concernant le développement du portefeuille de contrats, le programme de réassurance couvrant les contrats d'assurance n'étant pas modifié sur la période de planification.

Par ailleurs, les autres postes du bilan pour lesquels le risque de contrepartie s'applique sont peu fluctuants.

Concentration de risque

Au niveau de la réassurance, compte tenu de la diversification du portefeuille de réassureurs d'Inter Mutuelles Entreprises, il n'est pas détecté de concentration importante sur les contreparties individuelles.

La diversification des réassureurs est formalisée via une limite d'engagement fixée à 20% de chaque programme, sauf cas particuliers.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

Techniques d'atténuation du risque de contrepartie

Au-delà de la limite d'engagement par réassureur évoquée ci-dessus, Inter Mutuelles Entreprises s'est dotée de règles internes visant à atténuer le risque de contrepartie, et notamment :

- Une veille tout au long de l'année sur la solidité financière des réassureurs, via l'outil Market Review ;
- Une clause de résiliation anticipée, incluse dans les traités, en cas de dégradation importante du rating du réassureur ;
- La garantie par les réassureurs de leurs engagements sous forme de gage espèces ou nantissements de comptes titres (cf. tableau ci-dessus).

Sensibilité du risque de crédit

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global, ce risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard en prenant en compte des matrices de corrélation.

C4 – Risque de liquidité

L'exposition au risque de liquidité d'Inter Mutuelles Entreprises se caractérise par un niveau minimal de liquidité des actifs à différentes échéances (inférieures à 1 mois notamment) calibré de façon à pouvoir faire face à un besoin anormal de liquidité en lien, par exemple, avec la survenance d'événements climatiques de type Lothar & Martin ou des gaps de trésorerie liés au non-paiement des primes.

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs et est évidemment lié à la durée du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) et en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle sera grande et plus le besoin de liquidité le sera.

Ainsi, l'allocation d'actifs retenue intègre cette contrainte de liquidité et son niveau d'illiquidité est suivi dans le cadre du suivi et pilotage du risque mensuel.

Bénéfices attendus sur les primes futures

Actuellement, Inter Mutuelles Entreprises détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures par produit d'assurance, puis les réaffecte par ligne d'activité (LoB).

Au titre de l'exercice 2021, les bénéfices attendus sur les primes futures sont nuls.

C5 – Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire
- hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes
- système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non-respect des dispositions réglementaires.

Exposition au risque opérationnel

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire ;
- hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes ;
- système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non-respect des dispositions réglementaires.

Exposition au risque opérationnel

Mesuré par la formule standard, le risque opérationnel d'Inter Mutuelles Entreprises, représente 4,4% du SCR.

Risques cyber

Un cyber risque se définit comme toute atteinte au bon fonctionnement des systèmes d'information (basé sur les principes de disponibilité, d'intégrité, de confidentialité, de sécurité, de traçabilité, de non répudiation).

Ce risque vise en particulier les cyber-attaques d'ampleur, avec des conséquences économiques significatives, la fragilisation de la protection des données personnelles, le risque de fraude aux données et enfin le risque de rançon.

Il prend la forme de dégradations / altérations du SI, telles que :

- Perte de données,
- Fuite ou perte de données/ divulgation de la donnée
- Dégradation de la donnée
- Compromission du SI (=perte de confiance)
- Défaut de conformité
- Perte de souveraineté / trop forte dépendance à une solution externalisée

Risques de non qualité des données

Les données sont au cœur de l'activité d'assurance et représentent de ce fait un actif central et un point d'attention pour l'entreprise. Dès lors, le risque de non maîtrise de la qualité des données et celui lié à l'incapacité d'exploiter ces données représentent un enjeu primordial pour les besoins de maîtrise de l'activité courante et du pilotage.

Le Groupe a mis en place une politique de qualité des données qui définit la gouvernance et les processus associés au contrôle des données. En particulier, il met en œuvre un ensemble de processus transverses d'identification, de documentation, d'évaluation et de contrôle des données visant à garantir la qualité des calculs des provisions techniques.

Risques d'interruption d'activité

Les risques de sécurité considèrent également les ruptures importantes ou durables de l'activité (incendie, pandémie, panne informatique...) qui peuvent avoir un impact important sur les collaborateurs, les biens, les clients ou la réputation du Groupe.

Le dispositif de gestion des situations susceptibles de compromettre la continuité d'activité est formalisée dans la politique de continuité d'activité.

Elle vise les situations d'indisponibilité des SI, des Locaux, des Ressources Humaines et la défaillance d'un sous-traitant avec notamment l'élaboration d'un plan de continuité d'activité, d'un plan de secours informatique et d'une procédure de gestion de crise.

Risques liés à la sous-traitance

Le Groupe a déployé une politique de sous-traitance qui définit le processus d'identification et de contrôle des sous-traitants.

Les activités confiées à des tiers font l'objet d'un suivi particulier. Les moyens prévus pour pallier le risque de défaillance ou l'indisponibilité d'un sous-traitant sont formalisés dans les contrats. La Sgam assure un contrôle des activités sous-traitées qu'il s'agisse de prestations de services ou de délégation de gestion.

Le dispositif de contrôle et de suivi s'appuie sur une cartographie des risques inhérents aux activités importantes/critiques déléguées. Il permet notamment de mettre régulièrement à jour la connaissance de l'organisation, des moyens techniques, humains, financiers et de contrôle des délégataires, d'évaluer le niveau de maîtrise des risques et d'en préconiser le renforcement le cas échéant.

Risques de non-conformité à la réglementation

Le risque de non-conformité se définit comme le risque auquel le Groupe est exposée en cas de manquement à des dispositions normatives pouvant entraîner une sanction judiciaire ou administrative, une perte financière significative ou porter atteinte à sa réputation.

Les nombreuses évolutions réglementaires demandent un ajustement permanent des processus afin d'être en conformité avec la réglementation. Ces évolutions et / ou ajustements peuvent demander des investissements importants.

La mise en œuvre du dispositif de vérification de la conformité porte en priorité pour le Groupe sur 5 thématiques : Gouvernance – Ethique et déontologie - Données personnelles – Sécurité financière et Protection de la clientèle (cf. infra § B.4).

Réduction du risque opérationnel

Pour maîtriser ses risques opérationnels, Inter Mutuelles Entreprises s'appuie notamment sur des dispositifs du groupe tels que :

- la mise en place et l'application de politiques (présentées ci-dessus) : politique de contrôle interne, de sécurité de l'information et autres politiques spécifiques à certains risques opérationnels, notamment aux risques exposés ci-dessus
- la mise en œuvre d'outils de suivis des risques (via des cartographies de risques, la réalisation de contrôles réguliers, la collecte et le traitement des incidents, la définition et le suivi d'avancement de plans d'action),

- l'existence d'un plan de continuité d'activité, d'un plan de secours informatique et d'une procédure de gestion de crise,
- la souscription de polices d'assurance de nature à réduire l'impact financier en cas de survenance des risques (cyber notamment).

C6 – Autres risques importants

L'identification de ces risques s'appuie sur la cartographie des risques majeurs du groupe.

Face à ces risques stratégiques n'entrant pas directement dans le calcul de SCR, le Groupe met en place des mesures d'atténuation tenant à la réalisation de veille, de mise en œuvre de processus de pilotage économique et de gestion des risques.

C7 – Autres informations

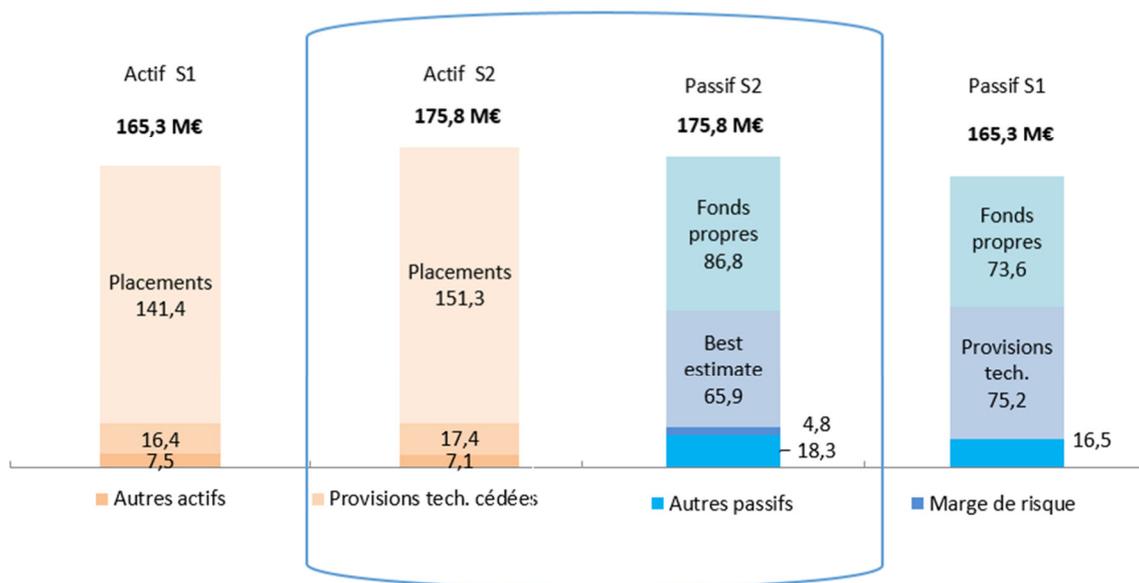
Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque.

PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Le bilan prudentiel 2021 se compose :

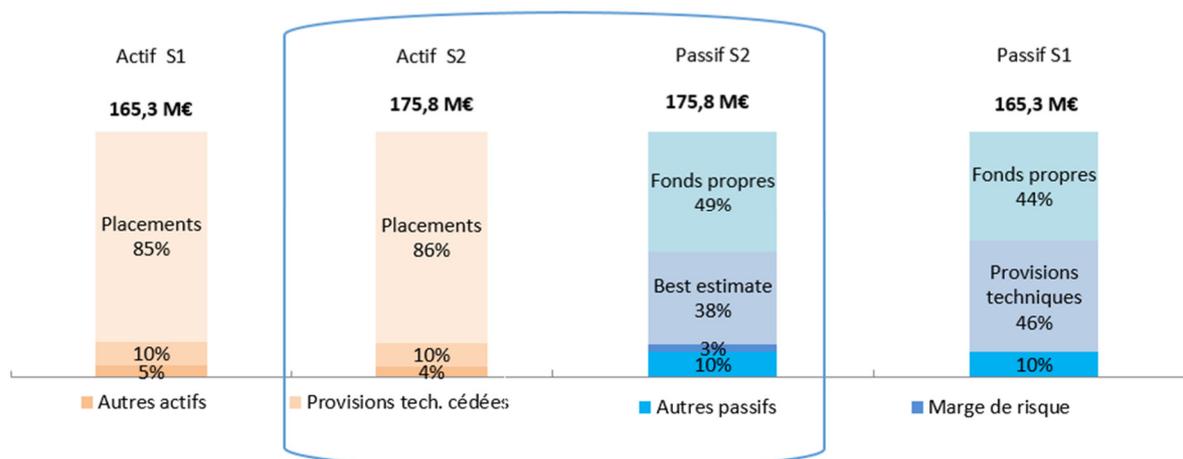
- A l'actif de 86% de placements (hors immobilier d'exploitation), de 10 % de provisions techniques cédées et d'actifs divers pour 4 %.
- Au passif de 38% de provisions techniques en Best Estimate, 49% de fonds propres, 3% de marge de risque et 10% d'autres passifs.

Bilan Prudentiel S2 (en M€)



Les placements s'entendent hors immobilier d'exploitation.

Bilan Prudentiel S2 (en % et montant)



Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	151 217	141 318	9 900
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	7 739	7 178	561
Participations	1 958	1 302	656
Actions			0
Obligations	115 532	109 781	5 751
Fonds d'investissement	25 986	23 055	2 931
Dérivés			0
Autres	2	2	0
Investissements représentant les provisions des contrats en UC	0	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre		38	-38
Provisions techniques cédées	17 355	16 433	922
Prêts	84	84	0
Impôts différés actif			0
Autres actifs	7 123	7 411	-288
Ecart d'acquisition			0
Actifs incorporels		124	-124
Dépôts auprès des cédantes			0
Créances nées d'opérations d'assurance	786	786	0
Créances nées d'opérations de réassurance	2 877	2 877	0
Frais d'acquisition reportés		164	-164
Autres créances	929	929	0
Trésorerie	2 531	2 531	0
Autres			0
Total actif	175 780	165 284	10 495
Provisions techniques (meilleure estimation)	65 886	75 223	-9 338
Marge de risque	4 750		4 750
Impôts différés passif	644		644
Dettes subordonnées			0
Engagements sociaux	1 686	432	1 254
Autres provisions			0
Autres dettes	15 996	15 996	0
Dettes financières	691	691	0
Autres	15 305	15 305	0
Total passif	88 961	91 651	-2 690
Excédent de l'actif sur le passif	86 819	73 633	13 185

D1- Actifs

Actifs financiers et immobiliers

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers d'Inter Mutuelles Entreprises, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Description des bases de données

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites du logiciel comptable Chorus (Linedata) qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers d'IME, qu'ils soient gérés en direct ou en gestion déléguée sous mandat (OFI Asset Management pour 75% des encours du Groupe Matmut). Chorus est donc également utilisé par OFI AM pour le traitement comptable de l'ensemble de ses mandats gérés. Cette centralisation donne lieu à des vérifications supplémentaires par OFI AM lors de la création et au fil de la vie des titres car ces données sont utilisées ensuite par tous les autres mandats (cohérence entre portefeuilles).

Les données disponibles dans Chorus sont complétées par des données issues de logiciels d'information tels que Bloomberg ou Fininfo et/ou de notices juridiques (emprunts privés). Afin de pouvoir centraliser l'ensemble de ces données, un infocentre dédié aux actifs a été développé sous SQL. Il est alimenté mensuellement et automatiquement par des flux de données exhaustifs en provenance de Chorus, de Bloomberg, et également alimenté des données propres à l'immobilier.

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Actions

Les actions cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché (dernier cours coté sur leur place de référence).

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs Fonds Propres nets. Elles peuvent être revalorisées lorsqu'un événement récent permet de préciser une valeur plus économique : valorisation attestée par le commissaire aux comptes de la société ou cession réelle d'une partie du capital ayant eu lieu et permettant d'exprimer un prix de marché ou valorisation sur la base des fonds propres prudentiels (s'agissant de compagnies soumises à la réglementation Solvabilité 2). Une valorisation en normes prudentielles est effectuée lorsque cela est possible (selon matérialité).

Les OPCVM sont valorisés selon leur valeur liquidative officielle.

Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché.

Les obligations non cotées ainsi que les prêts représentent des créances sur des sociétés liées au Groupe ou à l'économie sociale.

Les emprunts structurés, peu liquides, sont valorisés en marked-to-model chaque fin de mois par les contreparties. Une contre-valorisation de ces titres par une société indépendante est également effectuée mensuellement ; les écarts significatifs sont analysés.

Immeubles

Les immeubles sont valorisés sur la base de rapports d'expertise détaillés et réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, entre deux, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces immeubles en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local.

Les immeubles en cours sont valorisés au prix décaissé au jour de l'inventaire.

En ce qui concerne les SCI, un calcul de valorisation est effectué sur la base de la valeur d'expertise des immeubles détenus + (capitaux propres – valeur nette comptable des immeubles).

Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	151 217	141 318	9 900
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	7 739	7 178	561
Participations	1 958	1 302	656
Actions			0
Obligations	115 532	109 781	5 751
Fonds d'investissement	25 986	23 055	2 931
Dérivés			0
Autres	2	2	0

Autres actifs

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les écarts d'acquisition (ou goodwill) et les frais d'acquisition reportés sont sans valeur en normes prudentielles.

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail pour lesquels il est retenu la valeur d'expertise.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués. Ceci, à l'exception des agencements et installations, ainsi que des matériels et mobilier de bureau, dont la valeur de revente est considérée comme nulle.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

D2 – Provisions techniques

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par IME pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés en vertu des garanties souscrites.

Les provisions techniques sont inscrites au bilan en normes prudentielles à leur valeur économique qui correspond à une valeur de transfert.

Leur montant est égal à la somme de la meilleure estimation des engagements et d'une marge de risque.

Elles doivent répondre au principe imposé par le législateur qui est celui des engagements réglementés et doivent à tout instant être représentées par des actifs équivalents.

Le tableau S.02.01.02 figurant en annexe du présent rapport présente la valeur des provisions techniques.

Provisions techniques par ligne d'activité

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en normes françaises et prudentielles, par activité :

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance de frais médicaux	Provisions techniques	2	1	0	0
	Meilleure estimation	1			
	Marge de risque	1			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	104	84	0	0
	Meilleure estimation	92			
	Marge de risque	12			
Assurance incendie et autres dommages aux biens	Provisions techniques	38 926	40 906	7 324	7 279
	Meilleure estimation	35 650			
	Marge de risque	3 276			
Assurance de responsabilité civile générale	Provisions techniques	22 053	22 517	10 032	9 154
	Meilleure estimation	20 670			
	Marge de risque	1 384			
Assurance d'assistance	Provisions techniques	10	8	0	0
	Meilleure estimation	8			
	Marge de risque	2			
Autres assurances / réassurance	Provisions techniques	9 539	11 707	0	0
	Meilleure estimation	9 465			
	Marge de risque	74			
TOTAL	Provisions techniques	70 635	75 223	17 355	16 433
	Meilleure estimation	65 886			
	Marge de risque	4 750			

En normes prudentielles, les provisions techniques brutes, marge de risque comprise, s'élèvent à 70,6 millions d'euros (contre 75,2 millions d'euros en normes françaises). Les provisions cédées en réassurance sont de 17,4 millions d'euros (contre 16,4 millions d'euros en normes françaises); soit un taux de cession global de 24,6% (21,8% en normes françaises).

Bases, méthodes et principales hypothèses

Les provisions techniques regroupent :

- Le best estimate de primes,
- Le best estimate de sinistres,
- La marge de risque.

Pour prendre en compte la réassurance, les best estimates de primes et sinistres donnent lieu à la détermination des créances qui correspondent aux montants recouvrables auprès des réassureurs. Conformément aux spécifications techniques, les créances de réassurance « best estimate » sont ajustées du risque de contrepartie.

Segmentation

Les calculs sont réalisés selon une segmentation par groupe homogène de risque, qui permet un niveau de détail suffisant et satisfaisant pour l'établissement des comptes tant en normes françaises qu'en normes prudentielles.

Best estimate

Pour les activités « Non Vie » (IARD et Santé), les provisions best estimate sont déterminées en distinguant :

- Le best estimate de primes : celui-ci est calculé au titre des engagements futurs pris par l'entreprise et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement n'est envisageable (révision des cotisations, résiliation)
- Le best estimate de sinistres : cette provision prend en compte tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

Pour ces deux évaluations, après détermination des différents flux constitutifs de ces provisions (cotisations, prestations, recours, frais...), à l'aide de méthodologies actuarielles standards, l'actualisation est effectuée avec la courbe des taux retenue – au 31 décembre 2021 - fournie par l'EIOPA, sans ajustement.

Marge de risque

Le calcul de la marge de risque repose sur la méthode du « Cost of Capital » qui actualise les SCR futurs à un taux de 6%. La méthode utilisée par IME consiste à projeter individuellement les sous modules de SCR, hors marché, sous l'hypothèse que l'activité devienne un run-off, puis de les agréger pour en déduire un SCR de référence.

Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Il porte principalement sur l'évolution de l'inflation et des taux d'intérêt, mais également la réglementation et la jurisprudence en matière d'indemnisation.

Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

En ce qui concerne la meilleure estimation des créances de réassurance, les estimations relatives aux provisions pour primes et celles relatives aux provisions pour sinistres à payer sont réalisées séparément.

Les créances de réassurance figurant à l'actif du bilan font l'objet d'un calcul best estimate par ligne d'activité et par survenance ; il est également tenu compte d'une ventilation par réassureur afin de prendre en compte les pertes probables du fait d'un risque de défaut de la contrepartie.

Informations complémentaires

Inter Mutuelles Entreprises n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

D3 – Autres passifs

Méthodologie et hypothèse de la valorisation

Les méthodologies et hypothèses de valorisation appliquées à Inter Mutuelles Entreprises sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut. De même que le taux d'imposition retenu pour le calcul de l'impôt différé, fixé à 25,83 % pour 2021 (taux de droit commun applicable en 2021 auquel s'ajoute la contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).

Le tableau ci-après présente la ventilation de l'impôt différé net passif de 644 K€ au bilan d'Inter Mutuelles Entreprises :

Montants en K€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (côté émetteur)	0	
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors goodwill, marques, etc)	32	
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		1 651
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	599	
Impôts différés sur les différences temporaires		
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
Impôts différés sur les FAR (Frais d'acquisition reportés)	42	
Autres impôts différés	334	
Total impôts différés nets	1 007	1 651

Analyse d'écart entre les évaluations en normes françaises et normes prudentielles

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes statutaires et mentionnés en annexe.

D4 – Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

D5 – Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

PARTIE E - GESTION DU CAPITAL

E1- Fonds propres

Les principes, objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont définis par la politique de gestion du capital du Groupe, faisant l'objet d'un réexamen au moins une fois par an et approuvée par le conseil de surveillance.

Inter Mutuelles Entreprises gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

Les fonds propres économiques d'Inter Mutuelles Entreprises :

Montants en K€	2021	2 020	2021 / 2020
Fonds propres	73 633	69 203	6,4%
Capital en actions ordinaires	22 763	22 763	0,0%
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires			
Fonds initial			
Réserves et résultat	50 870	46 440	9,5%
Dettes subordonnées			
Intérêts minoritaires			
Autres			
Ecarts d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2	13 185	12 299	7,2%
Evaluation en valeur de marché des placements	9 861	9 787	0,8%
Annulation des FAR	-164	-92	79,3%
Revalorisation des PT y compris MR	4 588	4 527	1,4%
Revalorisation des Créances de réassurance	922	1 464	-37,0%
Réévaluation autres actifs	-124	-131	-5,2%
Réévaluation autres passifs	-1 254	-949	32,2%
Impôts différés	-644	-2 308	-72,1%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées			
Autres	-3 551	0	
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	0	0	
Fonds propres Solvabilité 2	83 268	81 502	2,2%

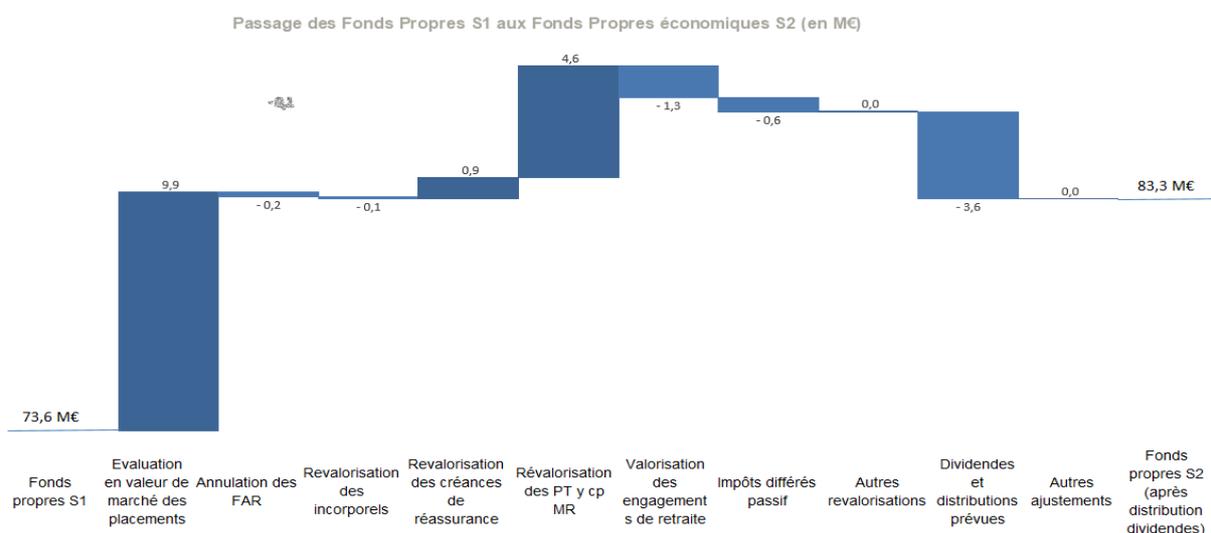
La structure des fonds propres par niveau est présentée dans le tableau qui suit. Aucun changement notable n'est intervenu dans cette structure (tant qualitativement que quantitativement) depuis la précédente période de référence.

A noter qu'aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE n'est utilisée.

Montants en K€	2 021	2 020	2021 / 2020
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	70 635	79 995	-11,7%
Fonds propres de base	83 268	81 502	2,2%
niveau 1 non restreint	83 268	81 502	2,2%
niveau 1 restreint			
niveau 2			
niveau 3			
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	83 268	81 502	2,2%
niveau 1 non restreint	83 268	81 502	2,2%
niveau 1 restreint			
niveau 2			
niveau 3			
MCR	10 950	9 951	10,0%
Ratio de couverture du MCR	760,4%	819,1%	-7,2%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	83 268	81 502	2,2%
niveau 1 non restreint	83 268	81 502	2,2%
niveau 1 restreint			
niveau 2			
niveau 3			
SCR	43 800	39 802	10,0%
Ratio de couverture du SCR	190,1%	204,8%	-7,2%

Le ratio de solvabilité 2021 s'élève à 190,1% contre 204,8% en 2020. Cette progression résulte d'une augmentation du SCR et d'une distribution de dividendes venant impacter le montant des fonds propres éligibles.

Le passage du bilan en normes françaises au bilan en normes prudentielles s'effectue comme suit :



E2 – Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Informations quantitatives sur le capital de solvabilité requis

Dans le cadre des trois évaluations prévues par l'ORSA, Inter Mutuelles Entreprises démontre que la formule standard est adéquate avec son portefeuille, tant pour ses activités d'assurance que pour ses actifs financiers.

Par ailleurs, il est ici rappelé que :

- Inter Mutuelles Entreprises n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions),
- Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur,
- Il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

Le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats, pour l'année 2021, sont détaillés dans le tableau ci-après :

Inter Mutuelles Entreprises Composition SCR (Formule Standard) - en M€	2021	2020	2021/2020
Risque de marché	23,7	19,6	20,9%
Risque de défaut des contreparties	2,7	2,0	33,9%
Risque VIE	0,5	0,6	-12,9%
Risque SANTE	0,1	0,1	-4,0%
Risque NON VIE	28,1	29,2	-3,6%
Somme des modules hors Int/Op/Adj	55,2	51,5	7,1%
Diversification entre modules de risques	-12,6	-11,3	11,1%
SCR Intangibles	0,0	0,0	-
SCR Opérationnel	1,9	1,9	-2,6%
SCR d'ajustement	-0,6	-2,3	-72,1%
BSCR	42,6	40,2	5,9%
SCR	43,8	39,8	10,0%
MCR	11,0	10,0	10,0%

Inter Mutuelles Entreprises affiche un SCR de 43,8 millions d'euros, dont les deux principaux risques sont le risque de souscription non-vie et le risque de marché.

Le SCR augmente de 4 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2020 (10%). Cette évolution est en grande partie expliquée par le SCR de base (BSCR), qui augmente de 2,4 millions d'euros (5,9%).

Le MCR au 31 décembre 2021 est de 11 millions d'euros, en hausse par rapport à 2020 (10%).

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par ce calcul est supérieur au seuil défini par la directive Solvabilité 2

(2,2 millions d'euros) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même directive.

L'ajustement du SCR au titre de de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés s'élève à 0,6 million d'euros.

L'approche basée sur le taux d'imposition moyen est retenue pour le calcul de l'ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de perte des impôts différés.

Cette capacité d'absorption de perte des impôts différés est justifiée intégralement par la reprise de passifs d'impôts différés. Il n'est tenu compte d'aucun report de bénéfices d'exercices antérieurs ni de probables bénéfices économiques imposables futurs.

Risques prévisibles de non-respect du MCR ou SCR et plans de remédiation / Gestion du capital

Sur la période de planification, il n'y a pas pour Inter Mutuelles Entreprises de risque raisonnablement prévisible de non-respect de son SCR.

En effet, même en situation de scénarios stressés, Inter Mutuelles Entreprises n'a pas détecté d'événement susceptible de ne pas couvrir le SCR selon une probabilité réaliste.

E3 – Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce paragraphe est sans objet pour Inter Mutuelles Entreprises qui n'utilise pas de modèle interne.

E4 – Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Ce paragraphe est sans objet pour Inter Mutuelles Entreprises qui n'utilise pas de modèle interne.

E5 – Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques d'Inter Mutuelles Entreprises, sur l'horizon du plan d'affaires, y compris dans un contexte de chocs, couvrent ses exigences réglementaires de capitaux.

E6 – Autres informations

Aucune information importante ou qualifiée comme telle n'est à mentionner en complément.

**Rapport sur la solvabilité
et
la situation financière**

Inter Mutuelles Entreprises

ANNEXE

ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS

**Données au 31 décembre 2021
en milliers d'euros**

S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	151 217
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	7 739
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1 958
Actions	R0100	
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	
Obligations	R0130	115 532
Obligations d'État	R0140	11 315
Obligations d'entreprise	R0150	64 779
Titres structurés	R0160	39 438
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	25 986
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	84
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	84
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	17 355
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	17 355
Non-vie hors santé	R0290	17 355
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	786
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 877
Autres créances (hors assurance)	R0380	929
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	2 531
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	175 780

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	61 096
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	60 989
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	56 327
Marge de risque	R0550	4 662
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	107
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	93
Marge de risque	R0590	13
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	9 539
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	9 539
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	9 465
Marge de risque	R0680	74
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	1 686
Dépôts des réassureurs	R0770	550
Passifs d'impôts différés	R0780	644
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	691
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	3 307
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 125
Autres dettes (hors assurance)	R0840	10 233
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	91
Total du passif	R0900	88 961
Excédent d'actif sur passif	R1000	86 819

S.05.01.02 - 01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160
Primes émises																		
Brut - assurance directe	R0110	59	237					49 853	13 125			64						63 338
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							0										0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140	0	1					9 690	594									10 285
Net	R0200	59	235					40 164	12 531			64						53 053
Primes acquises																		
Brut - assurance directe	R0210	59	235					49 700	13 069			64						63 127
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							0										0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240	0	1					9 690	594									10 285
Net	R0300	58	234					40 011	12 475			64						52 842
Charge des sinistres																		
Brut - assurance directe	R0310	0	2					22 919	-2 271			24						20 674
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							0										0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
Part des réassureurs	R0340							1 295	-1 815									-520
Net	R0400	0	2					21 625	-457			24						21 194
Variation des autres provisions techniques																		
Brut - assurance directe	R0410							-21	-61									-82
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																	
Part des réassureurs	R0440																	
Net	R0500							-21	-61									-82
Dépenses engagées	R0550	23	93					22 640	5 569			47						28 372
Autres dépenses	R1200																	
Total des dépenses	R1300																	28 372

S.05.01.02 - 02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
Primes acquises										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
Charge des sinistres										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900									
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée							Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie		
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle		Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160	C0170
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
<i>Provisions pour primes</i>																		
Brut - total	R0060	1	4				769	210										983
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140						19											19
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	1	4				750	210										964
<i>Provisions pour sinistres</i>																		
Brut - total	R0160	0	88				34 881	20 460			8							55 437
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240						7 305	10 032										17 337
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	88				27 576	10 428			8							38 101
Total meilleure estimation - brut	R0260	1	92				35 650	20 670			8							56 420
Total meilleure estimation - net	R0270	1	92				28 326	10 638			8							39 065
Marge de risque	R0280	1	12				3 276	1 384			2							4 676
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290																	
Meilleure estimation	R0300																	
Marge de risque	R0310																	
Provisions techniques - Total																		
Provisions techniques - Total	R0320	2	104				38 926	22 053			10							61 096
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330						7 324	10 032										17 355
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	2	104				31 602	12 022			10							43 741

S.19.01.21 - 01 Accident
Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
------------------------------------------	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											2 389
N-9	R0160	10 821	11 391	2 581	1 238	873	256	262	180	-339	294	
N-8	R0170	10 506	10 051	2 611	887	664	923	494	-194	140		
N-7	R0180	13 502	15 888	2 141	1 645	257	64	87	139			
N-6	R0190	12 486	9 824	1 347	597	415	700	138				
N-5	R0200	12 199	10 613	1 529	263	309	356					
N-4	R0210	8 906	8 973	1 755	900	615						
N-3	R0220	8 254	10 162	3 380	1 975							
N-2	R0230	7 382	13 228	3 114								
N-1	R0240	6 698	12 760									
N	R0250	7 930										

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	2 389	2 389
R0160	294	27 558
R0170	140	26 082
R0180	139	33 724
R0190	138	25 507
R0200	356	25 269
R0210	615	21 148
R0220	1 975	23 770
R0230	3 114	23 724
R0240	12 760	19 458
R0250	7 930	7 930
Total	29 851	236 560

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											5 686
N-9	R0160					1 390	1 312	996	891	883	673	
N-8	R0170				3 663	3 769	2 841	2 496	2 393	1 842		
N-7	R0180			4 366	2 549	1 445	860	688	720			
N-6	R0190		7 125	3 335	2 900	1 171	627	494				
N-5	R0200	24 131	8 801	4 129	3 349	2 737	2 473					
N-4	R0210	21 197	7 710	3 756	2 352	1 588						
N-3	R0220	21 891	10 793	5 893	5 158							
N-2	R0230	31 846	14 304	7 048								
N-1	R0240	20 868	7 974									
N	R0250	21 653										

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	5 712
R0160	675
R0170	1 845
R0180	723
R0190	496
R0200	2 484
R0210	1 594
R0220	5 179
R0230	7 079
R0240	7 980
R0250	21 670
Total	55 437

S.23.01.01 - 01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	22 763	22 763			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	60 505	60 505			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	83 268	83 268			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	83 268	83 268			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	83 268	83 268			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	83 268	83 268			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	83 268	83 268			
Capital de solvabilité requis	R0580	43 800				
Minimum de capital requis	R0600	10 950				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1,90				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	7,60				

S.23.01.01 - 02**Fonds propres**

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	86 819
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	3 551
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	22 763
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	60 505
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	23 737	9 - Simplifications not used	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2 696		
Risque de souscription en vie	R0030	522	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en santé	R0040	89	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	28 108	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Diversification	R0060	-12 602		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	42 550		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 894
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-644
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	43 800
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	43 800
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

oui / non

Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	oui

LAC DT

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	-644
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-644
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-11 480

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	8 454

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	1	59
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	92	235
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	28 326	40 164
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	10 638	12 531
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	8	64
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	199

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	9 465	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	8 653
Capital de solvabilité requis	R0310	43 800
Plafond du MCR	R0320	19 710
Plancher du MCR	R0330	10 950
MCR combiné	R0340	10 950
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	10 950

NÔTRE RAISON D'ÊTRE. NÔTRE RAISON D'AGIR



Inter Mutuelles Entreprises

66 rue de Sotteville
76100 Rouen